



Une initiative GRET-LATTS

Avec la participation de Coordination Sud et du PNUD



Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement



Les multinationales de l'eau et les marchés du sud : Pourquoi Suez a-t-elle quitté Buenos Aires et La Paz ?

La presse française suit et relate les pérégrinations de la multinationale de l'eau Suez, partie à la conquête des marchés du sud (latino-américain en particulier) tel un feuilleton à épisodes dont l'issue ne cesse de se reporter. « Suez pourrait refluer d'Argentine » (07/05), « Après trois ans de bataille politique, Suez quitte l'Argentine » (09/05), « Kirchner coule la gestion de Suez » (03/06) ; « Bolivie: guerre de l'eau contre Suez » ; « Les Boliviens d'El Alto ne veulent plus de « la Suez » » (03/05). Si la vie des Partenariats Publics Privés (PPP) en Argentine et en Bolivie, prise dans un débat idéologique très prégnant, a été ponctuée par de nombreux soubresauts, menant parfois à de profondes redéfinitions, il semble aujourd'hui clair qu'une étape est en train de se fermer, laissant un espace ouvert à l'analyse des dynamiques ayant traversé la période précédente, d'une part, et aux évolutions à l'œuvre et perspectives de continuité des services, d'autre part.

La concession de Buenos Aires, la plus grande concession d'eau dans le monde (10 millions d'habitants), emportée par un consortium mené par Suez en 1993 (création de l'entreprise *Aguas Argentinas S.A.*), avait pour objectif initial une desserte universelle en eau et assainissement à son terme (2023). Elle a connu une réforme à mi parcours (en 1997) venant modifier les modalités de financement de l'expansion des réseaux d'infrastructure, en réintroduisant un principe de solidarité territoriale suite à l'impossibilité d'appliquer le

principe de *user payer* cher aux institutions financières internationales. Cette réforme a montré au grand jour les antagonismes entre une capitale riche déjà desservie en eau potable et refusant de voir sa facture augmenter et une périphérie plus pauvre, largement à desservir, dans l'impossibilité financière de faire face aux coûts de connexion. Second choc venant affecter le contrat : la crise argentine et la dévaluation du peso argentin en janvier 2002 sonnent le glas des définitions initiales : un contrat signé en US dollars (à l'époque de la parité officielle peso-dollar), permettant un endettement sur les marchés internationaux pour financer les investissements d'infrastructure. La dévaluation monétaire place donc l'opérateur dans une situation financière très défavorable (la dette reste la même, le chiffre d'affaires est divisé par trois) et ouvre une période de renégociation du contrat dans un contexte politique extrêmement tendu où, d'une part, l'opérateur engage un procès auprès du CIADI¹ contre les autorités argentines et, d'autre part, où le nouveau gouvernement affirme qu'il n'entend pas continuer la politique « bienfaitrice à l'égard des multinationales » menée pendant la décennie néolibérale. En mars 2006, suite à quatre années de négociation laborieuse, le gouvernement Kirchner décide brutalement de mettre fin au contrat en émettant un décret à l'origine de la création d'une nouvelle entreprise *Agua y Saneamiento Argentinos* (AySA) à capitaux publics. Suez quitte alors l'Argentine.

La concession de La Paz – el Alto² (1,8 millions d'habitants) a fait partie, quant à elle, de la "seconde vague" des grands contrats de Suez à l'international (avec Casablanca, Manille, Djakarta en 1997). Le contrat a été défini selon des lignes similaires à celles du contrat argentin (système d'appels d'offre, concession de 30 ans visant à une desserte universelle, contrats quinquennaux pour la définition des objectifs, etc.). Pour son premier quinquennat, l'entreprise *Aguas del Illimani* a largement dépassé les objectifs prévus au contrat (100% de desserte en eau, 88% en assainissement à La Paz, 100% de desserte en eau et 54% en assainissement à El Alto) en favorisant nettement une intensification en connexions des zones desservies au détriment d'une extension des réseaux. La négociation du deuxième plan quinquennal a mené à des redéfinitions contractuelles, le tarif restant le même mais le

¹ Centre International pour le règlement des différends relatifs aux investissements, un tribunal d'arbitrage dépendant de la Banque Mondiale.

² La ville d'El Alto, mitoyenne de la capitale, est essentiellement constituée de populations immigrées, souvent très pauvres. Le contrat de concession définit l'exclusivité d'opération sur son territoire mais l'obligation de desserte sur seulement une partie de la ville.

coût de connexion se voyant augmenter substantiellement. Ces redéfinitions ont par ailleurs coïncidé avec le début d'une période d'austérité budgétaire, d'effervescence sociale au niveau national (suite aux mouvements sociaux contre la privatisation de l'eau (Cochabamba)) et d'instabilité politique (démission du président Sanchez de Lozada, remplacé par Carlos Mesa suite aux violentes manifestations populaires de février et octobre 2003). Malgré quelques initiatives « pro-pauvres » (projet condominial pour l'assainissement, district 7 pour les extensions du réseau d'eau dans les périphéries non incluses dans le contrat), la relation entre l'entreprise et la société bolivienne ne cesse de se dégrader. En décembre 2005, le président Evo Morales, ancien syndicaliste, premier président d'origine indigène, est élu. Il crée le premier ministère de l'eau en Bolivie, faisant ainsi de la politique de l'eau une priorité et tente de définir avec son gouvernement un modèle d'« entreprise sociale de l'eau ». Dans l'attente de ces définitions, Suez prépare sa sortie.

La confrontation des cas de La Paz et de Buenos Aires présente un intérêt singulier puisque, au-delà des différences de contexte économique social, politique et culturel, dans les deux cas, l'Etat a brutalement mis fin à ces contrats de concession. Le rejet de l'opérateur de la part des Etats argentins et boliviens a d'ailleurs, à cet égard, puisé ses origines dans des contextes très différents : si les manifestations populaires à La Paz ont montré un clair rejet de l'entreprise par les communautés, il n'en est pas du tout de même à Buenos Aires où, les populations pauvres, au contraire, ont davantage eu tendance à plébisciter les programmes développés par l'opérateur. Par ailleurs, les deux cas offrent des perspectives comparatives intéressantes dans le rôle qu'ont joué les acteurs publics locaux (Provinces, municipalités) dans la vie et dans les évolutions des contrats de concession.

En définitive, le grand projet de participation d'un secteur privé venant « à la rescousse » d'Etats du sud « incapables » d'organiser l'accès de tous aux services essentiels, tel que promu par les Institutions Internationales au début des années 1990, notamment à la suite de la conférence de Dublin en 1992 (« l'eau est un bien économique et social »), ne fait plus illusion aujourd'hui. Ce constat est fort et pose question.

A cet égard, il est étonnant de constater le manque d'analyse concernant les véritables ressorts de ces échecs. L'actualité trop récente pourrait en être une explication. Cependant, il existe, à notre sens des blocages et des cloisonnements gênant une lecture approfondie et ouverte de l'histoire des PPP en Amérique latine. Si de nombreux points de vue militants se sont exprimés et si existent des analyses sur les résultats tangibles des concessions (connexions, résultats financiers, évolutions des tarifs, évolutions institutionnelles, modalités de régulation), il reste, en revanche, un pan de réflexion à explorer sur des thématiques essentielles telles que : les modifications de la relation Etat-citoyens ou inter citoyenne (classe populaire/classes moyennes en particulier) depuis l'apparition du secteur privé ou le besoin de citoyenneté émergent depuis le retour à la démocratie ou encore la traduction d'une solidarité sociale reposant sur l'Etat « à la française » dans des contextes différents (problématique indigène en Bolivie). L'entreprise privée, prise dans l'histoire et dans la culture de chaque contexte, pose un problème au politique puisqu'elle contribue à créer des attentes fortes de la part des populations.

Au-delà des débats sur le statut public/privé de l'opérateur et sur les résultats obtenus, l'échec des concessions de La Paz et de Buenos Aires invite à analyser en profondeur, la complexité des imbrications Services d'eau / sphère politique / attentes citoyennes. A l'instar de F.Leborgne faisant part, dans un article récent³, de son analyse de l'échec de la privatisation de l'eau au Mali, nous souhaitons engager un travail multi dimensionnel :

- (1) de lecture de la complexité des débats en présence,
- (2) de bilan des actions engagées et de compréhension de la fin des concessions et
- (3) de réflexions sur leurs effets dans les mondes du développement et de la coopération.

Pour ce faire, le GRET⁴ et le LATTs⁵ proposent conjointement d'organiser une table ronde afin de croiser les regards de l'entreprise, de la recherche et du monde associatif et de débattre des principaux enjeux de la question.

³ LEBORGNE, Francis. « La privatisation de l'eau au Mali ». *Responsabilité et Environnement, Annales des Mines*, avril 2006, pp.44-58.

⁴ Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (association professionnelle de solidarité et de coopération internationale) : www.gret.org

⁵ Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (unité mixte de recherche CNRS-ENPC-UMLV): <http://latts.cnrs.fr>

Une initiative **GRET - LATTS**
Avec la participation de Coordination Sud et du PNUD

Les multinationales de l'eau et les marchés du sud : Pourquoi Suez a-t-elle quitté Buenos Aires et La Paz ?

Le lundi **13 novembre 2006** de 14h30 à 17h30
Au Ministère de l'Équipement, Arche de la Défense, paroi Sud, Salle 1 (M°&RER : la défense)

Coordination : **Mlle Sarah Botton**, chercheur associée au LATTS.

Le débat sera introduit par :

Mme Sylvie Jaglin, Professeur de géographie à l'Université de Nantes, chercheur LATTS, spécialiste de la question des services d'eau en Afrique Subsaharienne.

et **Mme Cecilia Ugaz**, PNUD, coordinatrice de la rédaction du rapport annuel du PNUD sur le développement humain.

Première session : **la dimension contractuelle**

Mr Guy Canavy, Suez-Environnement, signataire de grands contrats de concession de Suez à l'international (en poste de DG les premières années à Buenos Aires, Casablanca, etc.) évoquera les intentions, évolutions et bilans des concessions de Buenos Aires et de La Paz,

Mme Samira Daoud, Sherpa - association de juristes engagés visant à rendre concrète la responsabilité sociale des entreprises ; assistant le gouvernement argentin dans sa défense contre Suez au CIADI – évoquera les enjeux, incidences et perspectives du procès,

Mr Bernard Barraqué, Chercheur LATTS-CNRS, spécialiste des services publics d'eau et d'assainissement, nous proposera une mise en perspective large de ces enjeux (éclairages, entre autres, apportés par une analyse historique du développement des réseaux en Europe)

Deuxième session : **les enjeux sociaux du service**

Mr Alexandre Braïlowsky, Suez-Environnement, nous fera part de son expérience de responsable du programme « Développement Durable » à Buenos Aires entre 1999 et 2006 et des réflexions menées actuellement au sein de Suez-Environnement,

Mme Catherine Legna, France Libertés, nous présentera la coopération de l'association avec le nouveau gouvernement bolivien pour penser « une entreprise sociale de l'eau »,

Mr Henri Coing, chercheur associé à l'IRD, nous proposera une analyse de la question à la lumière des résultats de ses recherches sur les services urbains en Amérique Latine.

Contact: Sarah Botton, LATTS (debat_gret_latts@yahoo.fr)